

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT  
HAUTE-LOIRE**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT JUST-MALMONT**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	26

Séance du 4 juillet 2024

N°24-07-14

Date de la convocation  
26 juin 2024**L'an deux mil vingt-quatre  
et le quatre juillet**

à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi salle du Conseil sous la présidence de M. GIRODET, Maire.

**Présents :**

M Frédéric GIRODET, Mme Odile PRADIER, M Alain MONDON, Mme Christine BONNEFOY, M. Joseph BUGNAZET, Mme Dominique COLOMB, M Jean FERNANDES, M André MOLLE Adjoint, Mme Pamela MARODON, M Denis SALANON Conseillers Municipaux Délégués, Mme Véronique MAURIN, Mme Mélanie PICHON, M Jean-Paul MASSARDIER, M FOULTIER Benjamin, Mme Emilie MASSARDIER, M David CHAUDIER, M Jean FOURNEL, Mme Christine GALAMBAUD, M Christophe PIOT, Mme Maguy FOULTIER, M Patrice FRANÇON Conseillers Municipaux

**Absents excusés avec pouvoir :**

Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN qui a donné pouvoir à Mme Odile PRADIER  
Mme Arlette CHAPELLON qui a donné pouvoir à M Joseph BUGNAZET  
Mme Chrystelle BERTINELLI qui a donné pouvoir à Mme Dominique COLOMB,  
M Joël AUROUZE qui a donné pouvoir à M André MOLLE  
Mme Maryline MOUNIER qui a donné pouvoir à M Alain MONDON

**Absents excusés sans pouvoir**

Mme Anne VINSON

Mme Mélanie PICHON a été nommée secrétaire de séance

**Objet : Rajout borne prises Rue du Centre**

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir les travaux sur la place afin de raccorder les bornes suite aux travaux d'aménagements urbains.

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire auquel la commune a transféré la compétence Eclairage Public.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à 8 962.11 € HT.

Conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la Commune une participation de 55%, soit :  
**8 962.11 x 55% = 4 929.16 €.**

Cette participation pourra éventuellement être revue en fin de travaux pour être réajustée, suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

**AR Prefecture**043-214302051-20240704-DCM240714-DE  
Reçu le 11/07/2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** l'avant-projet des travaux cités en référence, présenté par Monsieur le Maire,
- **DE CONFIER** la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire, auquel la commune est adhérente,
- **DE FIXER** la participation de la Commune au financement des dépenses à la somme de 4 929.16 € et d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme dans la caisse du Service de Gestion Comptable Puy-en-Velay. Cette participation sera revue en fonction du décompte définitif.
- **D'INSCRIRE** à cet effet à la somme de 4 929.16 € au budget primitif, les acomptes et le solde étant versés au Syndicat Départemental au fur et à mesure et au prorata des mandatements aux entreprises.

Fait et délibéré en mairie ce jour, mois et an susdits  
A Saint Just Malmont, le 4 Juillet 2024

Le Maire,  
Frédéric GIRODET

La secrétaire de séance  
Mme Mélanie PICHON



**AR Prefecture**

043-214302051-20240704-DCM240714-DE  
Reçu le 11/07/2024